

Marché au cadran de Mauriac

Parc des Rédines

3 Route de Pleaux

15200 Mauriac

Mail : cadran@cadranmauriac.net

Tél : 04.71.68.13.08

 : marchecadranmauriac.com



Objet : Demande de souscription vendeur

Madame, Monsieur,

Vous nous avez sollicités pour devenir associé de la **SAS Marché au Cadran de Mauriac**, veuillez trouver ci-joint les documents nécessaires à votre enregistrement afin de vous autoriser à vendre ou acheter sur le marché au Cadran de Mauriac.

Tous les associés du Marché au Cadran de Mauriac doivent se conformer au règlement intérieur, nous vous le ferons parvenir sur votre demande et il vous en sera remis un exemplaire lors de votre première participation au marché.

Rappel règlement intérieur concernant les acheteurs :

« **Article 26** :

26-1 Acheteurs négociants

Le principe général du Cadran de Mauriac est que les animaux sont payables à 14 jours L.C.R. par les acheteurs moyennant une caution bancaire ou toute autre garantie validée par la SAS (...)

26-2 Acheteurs éleveurs

En ce qui concerne les achats effectués occasionnellement par les éleveurs sociétaires de la SAS du Marché au Cadran de Mauriac, ils doivent présenter une lettre accréditive équivalente aux achats prévus et payer comptant ou s'ils sont apporteurs le même jour, ils s'engagent à vendre leurs animaux qui servent de garantie à leurs achats et payer comptant également. »

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veillez agréer Madame, Monsieur nos salutations distinguées.

Sébastien Breuil

Président

Marché au cadran de Mauriac

Parc des Rédines

3 Route de Pleaux

15200 Mauriac

Mail : cadran@cadranmauriac.net

Tél : 04.71.68.13.08

📧 : marchecadranmauriac.com



Émilie DELBERT

Chef des ventes : 07.89.67.96.24

Pour vos litiges, s'adresser à :

LAFEUILLE Sylvie

04.71.68.13.08 ou 07.57.43.71.69

Pour toutes autres questions :

CHASTAN Michèle

AERNOUDT Julia

Bureaux fermés le mercredi

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ AU CADRAN DE MAURIAC

Qui souscrits ?

1. Les exploitants agricoles inscrits à la MSA (catégorie A)
2. Les commerçants inscrits au registre du commerce (catégorie B)
3. Les autres catégories (investisseurs, particuliers...)

REMARQUE : Il faut être obligatoirement associé pour acheter ou vendre au marché.

Combien ?

Apport minimum de 200€, soit 20 000 actions et au maximum 1000€, soit 100 000 actions. Les associés ont 5 ans pour débloquer leur capital. Il se fera par prélèvement de 0,25% sur la valeur de chaque animal vendu ou acheté.

Règlement intérieur :

	EXCEPTIONNELLEMENT EN 2026	ANCIENNEMENT
Être associé	INCHANGE	0,25% sur valeur H.T EX : animal à 1000€ = 2.5€ de capitalisation
Frais de fonctionnement 2,3% sur valeur H.T	1.4% payés par les apporteurs 0.9% payés par les acheteurs	1,5% payés par les apporteurs 1% payés par les acheteurs
Assurance animaux 0.60€/animal	INCHANGE INCHANGE	0,30€ payés par les apporteurs 0,30€ payés par les acheteurs
Lavage Vendeurs	INCHANGE	0.20 €/ animal payés par les vendeurs
Jeune agriculteur ou nouvel installé 2026 ? Frais de marché remboursés à l'Assemblée générale suivante.		

Ex frais de marché pour un animal d'une valeur de 1000€ :

Côté éleveur : 0.25% associé : 2.5€ + 1.4% frais de fonctionnement : 14€ + 0.30€ Assurance animal : 0.3€ + frais de lavage : 0.20€ : 0.20€ TOTAL : 17€

Côté acheteur : 0.25% associé : 2.5€ + 0.9% frais de fonctionnement : 9€ + 0.30€ Assurance animal : 0.3€
TOTAL : 11.80€

- Jour de marché :
- Entrée des animaux :
- Horaire des enchères :
- Annonce animaux :
- Paiement aux vendeurs :
- Paiement par négociant :

- **Lundi 8h30**
- De 7h30 à 12h30 (Tous qualifiés indemne IBR : Broutards, Velles, Veaux naissants, Gros bovins)
- A partir de 9h
- Avant le vendredi 17h (passé ce délai les animaux seront réglés à 21 jours)
- 4 jours par virement et 10 – 12 jours pour animaux viande
- 14 jours par LCR pour acheteur avec Garantie Caution
- Paiement comptant si lettre accreditative

- 🚩 Les animaux présentés à la vente ne doivent pas être malades et doivent respecter les conditions liées aux traitements médicamenteux (remplissage carte verte pour animaux destinés à la boucherie).
- 🚩 Toutes les anomalies sont à déclarer à l'enregistrement, attention à l'identification, DAUB et boucles d'identification.
- 🚩 Le marché au cadran de Mauriac se réserve la possibilité de refuser un animal pour la vente.
- 🚩 Toute vente de gré à gré est strictement interdite sur le site du Parc des Rédines.

Tout contrevenant sera sanctionné.

Catégories d'animaux :

Broutards mâles et femelles

Veaux naissants

Bovins destinés à la boucherie

Bovins destinés à l'engraissement et à l'élevage

Marché au cadran de Mauriac

Parc des Rédines

3 Route de Pleaux

15200 Mauriac

Mail : cadran@cadranmauriac.net

Tél : 04.71.68.13.08

 : marchecadranmauriac.com



BULLETIN DE SOUSCRIPTION ELEVEUR

Coordonnées :

Je soussigné (e), M. _____

Demeurant à _____

Agissant pour l'exploitation _____

Cheptel immatriculé sous le n° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° MSA (si exploitation individuelle) : _____

SIRET |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| SIREN : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse _____

|_|_|_|_|_|_|_| _____

Déclare :

☐ Souscrire au capital de la « SAS Marché au Cadran de Mauriac »

À concurrence de _____ €, soit _____ actions de 0.01 € de valeur nominale et ainsi devenir membre associé.

☐ Respecter les conditions de fonctionnement du marché précisées dans le règlement intérieur.

Conditions :

➤ L'apport est au minimum de 200 €, soit 20 000 actions, et au maximum de 1000 €, soit 100 000 actions. Le déblocage du capital pour atteindre 1000 € devra être total avant la fin du 5^{ème} exercice comptable. Il se fera par prélèvement de 0,25% sur les apports

➤ La participation de titre est maintenue pendant 5 ans

➤ Le règlement se fait par chèque à l'ordre de la « SAS Marché au Cadran de Mauriac »

Fait à _____ le _____ Signature

Fiche Renseignements (à remplir obligatoirement)

Telephone |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| **Portable** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

FAX |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

MAIL _____

Régime TVA

N° CHEPTEL: _ _ _ _ _

☐ assujetti

N° TVA intracommunautaire FR |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

☐ NON assujetti

Banque

Agence bancaire :|

Interlocuteur :|

N° Tél banque : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Banque

Agence bancaire :|

Interlocuteur :|

N° Tél banque : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

A ce jour :

Qualifié IBR Obligatoire

Non OGM ☐

Elvea Sud Massif Central ☐

JOINDRE

→ Un RIB

→ Extrait Kbis

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'ACCÈS AUX MARCHÉS AUX BESTIAUX

IDENTITE DE L'ENTREPRISE DE RATTACHEMENT

Nom, prénom ou raison sociale :

Responsable de l'entreprise :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Fax :

Mail :

STATUT JURIDIQUE :

(à cocher) ☐ En nom personnel

☐ SA

☐ SAS

☐ SARL

☐ EURL

☐ SCEA

☐ EARL

☐ GAEC

☐ SICA

☐ Société Coopérative Agricole

☐ SCOP

☐ Autres

Code APE :

N° SIRET :

N° TVA :

N° EDE (N° d'exploitation) :

Marchés fréquentés :

ACTIVITÉS : (à cocher)

☐ Acheteur ☐ Vendeur ☐ Autre

☐ Éleveur ☐ Commerçant ☐ Commissionnaire ☐ Abatteur ☐ Boucher ☐ Transporteur ☐ Autre

☐ Bovins ☐ Ovins ☐ Equins ☐ Caprins ☐ Autre

IDENTITE DE L'OPERATEUR

Nom :

Prénom :

(Si différents de la société)

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Fax :

Mail :

*J'atteste sur l'honneur que mon entreprise ou mon e entreprise de rattachement ne se trouve pas dans une des situations suivantes :
cessation d'activité, radiation du registre du commerce et des sociétés, liquidation amiable ou judiciaire.*

*Je m'engage à respecter les termes de l'accord inter professionnel accès des usagers aux marchés aux bestiaux, disponible auprès
d'INTERBEV ou de la FMBV et des règlements intérieurs des marchés concernés et en accepte les clauses.*

*Je certifie sincère et véritable les renseignements ci-dessus et m'engage à informer le marché de toute modification conformément
aux obligations de l'accord interprofessionnel.*

L'opérateur
Date et signature

Le responsable de l'entreprise
Date, cachet et signature

EXEMPLAIRE A RETOURNER AU MARCHÉ DE

(Marché référent)

Signature du marché

MANDAT DE FACTURATION

Je soussigné.....

Domicilié à

.....

Le cas échéant agissant en qualité de représentant légal de la société dont le siège social est à :

.....

Le MANDANT

Donne MANDAT EXPRESS, dans les conditions des articles 289-I-2 et 242 nonies I de l'annexe II du Code Général des Impôts,

A la société **SAS MARCHE AU CADRAN de MAURIAC**, société anonyme, à capital variable, dont le siège social est fixé au Parc des REDINES BP02 15200 MAURIAC immatriculée au R.C.S. de AURILLAC sous le numéro 539642843, le MANDATAIRE, au nom de laquelle le Président du Conseil d'Administration - Directeur Général, intervenant aux présentes, accepte, le mandat ci-après défini:

- d'émettre en mon nom et pour mon compte toutes factures et documents liés aux ventes réalisées sur le Marché au Cadran,
- de remettre ou adresser lesdites factures de ventes et documents liés à ces ventes, au client acquéreur,
- d'encaisser en mon nom et pour mon compte lesdites factures.

En ma qualité d'assujetti, je conserve l'entière responsabilité de mes obligations en matière de facturation et de ses conséquences au regard de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le présent mandat est consenti pour une durée indéterminée à compter de son acceptation par le mandataire et est valable pour toutes les opérations de ventes réalisées sur le marché. Il est révoqué à tout moment, par LE MANDANT ou LE MANDATAIRE par simple lettre adressée en recommandé avec accusé de réception, par la partie qui veut y mettre fin à l'autre partie, au moins un mois à l'avance.

Les factures émises par LE MANDATAIRE doivent comporter les mentions obligatoires stipulées à l'article 242 nonies A de l'annexe II du Code Général des Impôts.

Les factures ainsi émises par LE MANDATAIRE sont remises AU MANDANT à l'issue de chaque marché, ou à défaut lui sont adressées selon les modalités définies au règlement intérieur.

LE MANDANT peut contester les informations indiquées sur les factures établies par LE MANDATAIRE dans un délai d'un mois à compter de la réception.

Dans cette hypothèse et selon les dispositions de l'article 242 nonies I du Code Général des Impôts, LE MANDANT émettra une facture rectificative dans les conditions prévues au 5 du I de l'article 289 du Code Général des Impôts.

Le MANDANT s'engage expressément à verser au Trésor la taxe mentionnée sur les factures établies en son nom et pour son compte à réclamer immédiatement le double de la facture si cette dernière ne lui est pas parvenue. A signaler toute modification concernant l'identification de son entreprise.

Le MANDATAIRE s'engage à remettre au MANDANT, le cas échéant, l'attestation d'achat en franchise.

Fait à MAURIAC, Cantal, le

En double exemplaire
M.

SAS MARCHE AU CADRAN de MAURIAC

LE MANDANT

(Signature précédée de la mention « Bon pour mandat »)



LE MANDATAIRE

(Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation du mandat »)